

Portant validation de l'offre de la société MANUTAN COLLECTIVITES pour l'achat de matériel scolaire par suite de l'appel au projet de l'éducation nationale « notre école, faisant-là ensemble »

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société MANUTAN COLLECTIVITES pour l'achat de matériel scolaire de l'école élémentaire du Bourg-Le-Comte par suite de l'appel au projet de l'éducation nationale « notre école faisant-là ensemble »

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société MANUTAN COLLECTIVITES pour l'achat de matériel scolaire de l'école élémentaire du Bourg-Le-Comte par suite de l'appel au projet de l'éducation nationale « notre école faisant-là ensemble » d'un montant de 7 369.96 € HT.